

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 juin 2022

Hoche Avocats conseille Mobsuccess dans le cadre de l'acquisition de Vectaury

Mobsuccess, fondée en 2015 par Thomas Fagot, est spécialisée dans la génération de trafic en point de vente (*drive-to-store*).

Créée en 2013, la société Vectaury est quant à elle à l'origine de l'une des toutes premières plateformes du marché français permettant aux marques et à leurs agences d'optimiser leurs campagnes de publicité display à l'aide d'algorithmes prédictifs.

Avec l'acquisition de Vectaury, Mobsuccess capitalise sur des expertises et technologies complémentaires et revendique ainsi le statut de leader français dans le secteur du *drive-to-store*.

L'opération s'accompagne également d'un rebranding des activités de marketing multi-local de Mobsuccess avec le lancement de la solution « Widely » offrant des campagnes de publicités personnalisées déclinées à grande échelle pour chaque point de vente.

* * *

Conseil juridique de Mobsuccess : **Hoche Avocats** – Grine Lahreche (associé), Adina Mihaescu (counsel) et Imane Sayah (collaboratrice)

Conseil juridique de Jolt Capital : **Joffe & Associés** – Thomas Saltiel (associé), Paddy Pascot (collaborateur) et Océane Christman (collaboratrice)

* * *

A propos de Hoche Avocats :

Hoche Avocats est un cabinet français indépendant et pluridisciplinaire fondé il y a 30 ans.

Il regroupe près de 80 collaborateurs d'horizons divers, avocats et professionnels du droit, dont une vingtaine d'associés, qui interviennent quotidiennement dans un contexte national et/ou international pour offrir à leurs clients un accompagnement et un conseil juridique sur mesure dans les grandes pratiques du droit des affaires et plus particulièrement en fusions et acquisitions.

Contacts presse :

Edith Chabre : 01 53 93 22 00, chabre@hocheavocats.com

Isabelle Brenneur-Garel : 01 53 93 22 00, brenneur-garel@hocheavocats.com

Pour plus d'information, veuillez consulter le site : <https://www.hoche-avocats.com/>